

Le Dimanche 15 octobre réponse de la part d'Olivier Malcor à 23h50 à Mr Rault copie bureau

Mr Rault ,

Après avoir pris connaissance de votre mail, nous souhaitons porter à la connaissance de tous les membres du bureau notre échange par souci de transparence.

Nous sommes surpris de votre nouvelle proposition de convention unilatérale. Elle impose un changement de règles, ce qui nous interroge sur le souhait d'accueillir Tennis Camps sur les courts du LBTC (et contredit les dires lors de notre présence au bureau le mois dernier).

Ce qui est encore plus étonnant c'est le timing de votre proposition alors que la saison scolaire et sportive a déjà commencé depuis plus de 7 semaines et qu'elle prend effet immédiat.

Notre saison est lancée, les familles se sont organisées ...

La convention entre William Bigot, Olivier Malcor, Tennis Camps et le LBTC initiée avec la mairie de la Baule, il y a 2 ans n'a pas été dénoncée à ce jour et bénéficie donc de la tacite reconduction.

Vous trouverez ci joint les contours de la convention qui avait été signée et renouvelée en 2022.

« Il est convenu : Le Club, en accord avec la Mairie de La Baule, cède au Prestataire l'utilisation libre et commerciale d'un court de tennis toute l'année pour le développement de la plateforme d'entraînement Tennis Camps moyennant un tarif horaire de 7€ (sept euros). Tennis Camps réservera ses courts au moins 15 jours en amont, auprès du secrétariat de l'association ou par le biais du logiciel ADOC.

Le présent contrat prendra effet à compter du 1er septembre 2022 pour une durée initiale de 12 mois tacitement reconductible pour une période de 3 mois, sans modification du cadre et des honoraires de la mission.

Toute dénonciation des Parties devra s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 30 jours avant la date d'échéance applicable.

Un préavis de 2 mois sera applicable pour les 2 Parties en cas de rupture du présent contrat.

En cas de lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse à l'issue de ce délai, l'autre Partie pourra résilier le Contrat à tout instant sur notification écrite constatant que le manquement est resté non réparé, sans autre formalité et sans préjudice des dommages-intérêts auxquels elle pourra prétendre devant le tribunal compétent à cet effet »

Pour rappel nous avons sollicité par mail début août la mairie et le club (via Mr Rault) sur le sujet d'une nouvelle convention, la mairie nous expliquant que nous devions voir directement avec le LBTC.

Nous avons été sans réponse de la part du club avant mi-septembre des contours potentiels d'une nouvelle convention.

Notre structure à taille humaine (2 entraineurs et 8 joueurs) est complémentaire à la vie d'un club, assure une image de haut niveau et attire des potentiels nouveaux joueurs de bon niveau pour les équipes au club. (2 déjà au club)

Vous savez qu'aucune structure de haut niveau n'existe sur la presqu'île et Tennis Camps , elle est soutenue par la ligue en prévision d'entraînement pour les meilleurs éléments de la ligue. (ce qui est le cas cette saison avec l'arrivée de Simon Quelard en accord avec la Direction Technique Nationale)

Haut niveau veut dire un entraînement de qualité , reconnu et réclamé.

Nous avons toute la latitude pour travailler sur un projet commun avec le club et Tennis Camps sur des interventions pour des entraînements avec les jeunes ou équipiers entre autres (sujet évoqué par vous-même Mr Rault à l'époque) hors tout cela est resté lettre morte à ce jour.

Nous vous avons informé oralement lors de notre présentation au bureau que celle n'était pas équilibré et avançait des tarifs non pratiqués sur la presqu'île et sans contre parties.

Mr Rault, je vous ai sollicité pour un entretien suite à la réunion, en présence de Mr Ravache, vous m'avez demandé une contre-proposition pour avancer sur le sujet et aviez l'air d'entendre certains arguments. Contre toute attente vous envoyez un mail ce samedi avec une réponse sous 48h sous peine de ne plus pouvoir bénéficier de notre convention suivie d'une lettre recommandée à suivre alors que nous n'avons pas encore répondu à votre demande de contre-proposition.

Les échanges que nous entamons avec Mr Gerardin responsable sportif ont pour but d'avancer sereinement sur un projet sportif complémentaire.

C'est pourquoi nous souhaitons un rendez-vous avec la mairie pour évoquer cette nouvelle convention pour tenter d'éclaircir une position incompréhensible, restrictive et unilatérale vis à vis de Tennis Camps.

Cordialement
Olivier Malcor et William Bigot